



APPEL D'OFFRES PUBLIC NO TP202204-06

**FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE POUR
DES CHEMINS MUNICIPAUX DE MILLE-ISLES EN 2022**

Propriétaire : MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES
Personne-ressource : Monsieur Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier
1262, chemin de Mille-Isles
Mille-Isles (Québec) J0R 1A0
Courriel : plnadeau@mille-isles.ca
Téléphone : 450 438-2958, poste 2620

Demande de soumission

La Municipalité de Mille-Isles demande des soumissions pour la fourniture de plusieurs types de pierre concassée pendant l'année 2022. La quantité estimée est d'environ quatre mille (4 000) tonnes.

Les soumissions doivent être déposées sous enveloppe scellée portant la mention « FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE – CHEMINS MUNICIPAUX 2022 – APPEL D'OFFRES TP202204-06 » à l'hôtel de ville situé au 1262, chemin de Mille-Isles, à Mille-Isles (Québec) avant 10 h 00, heure légale en vigueur, le lundi 2 mai 2022.

Le soumissionnaire élabore une seule soumission en se conformant aux exigences des documents d'appel d'offres qui pourront être obtenus à compter de jeudi 14 avril 2022, en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO). Un prix doit être indiqué pour chaque type de pierre mentionné au formulaire de soumission disponible à l'annexe 2 des documents d'appel d'offres.

La Municipalité se réserve le droit d'acheter la totalité ou une partie du tonnage de pierre concassée et ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaires. La Municipalité n'engage aucunement sa responsabilité envers le soumissionnaire du fait du dépôt de sa soumission.

La Municipalité n'est pas tenue de retenir un soumissionnaire conforme dont la soumission indiquerait un prix plus élevé que celui du marché ou de l'estimation des coûts. Le soumissionnaire devra démontrer qu'il a tous les permis d'opération exigés par les différents paliers de gouvernement.

Le soumissionnaire devra préciser l'adresse de l'endroit où la pierre concassée pourra être ramassée. Le choix du plus bas soumissionnaire sera fait en ajoutant le coût du transport au prix demandé par le soumissionnaire. Ce coût sera calculé en utilisant la liste des taux de transport en vrac du ministère des Transports du Québec en 2022.

*Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Mille-Isles*